RCS : DIJON
Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 00220
Numéro SIREN : 389 188 004
Nom ou dénomination : ABER PROPRETE HORIZON

Ce dépôt a été enregistré le 19/04/2018 sous le numéro de dépôt 2306

mulaire obligatoire (article 53 A, Code Général des Impôts)

(1) **BILAN - ACTIF**

Désignation de l'entreprise : ABER PROPRETE HORIZON — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 9

Adresse de l'entreprise 16 ROUTE DE FONTENAY 21500 MARMAGNE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 8 9 1 8 8 0 0 4 0 0 0 4 5 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 30092017 Net 3	N-1 31122016 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 726	AG 1 726	0	0
	Fonds commercial (1)	AH	1 231 993	AI	1 231 993	613 849
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	1 352	AK 1 352		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	40 220	AS 24 101	16 119	14 469
	Autres immobilisations corporelles	AT	96 240	AU 37 155	59 085	9 728
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	15	CV	15	107 745
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF	1 400	BG	1 400	
	Autres immobilisations financières*	BH	10 095	BI	10 095	9 729
	TOTAL (II)	BJ	1 383 041	BK 64 333	1 318 708	755 520
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	7 052	BM	7 052	6 831
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		571
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	460 923	BY 19 298	441 625	216 344
	Autres créances (3)	BZ	123 512	CA	123 512	296 090
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	175 771	CG	175 771	53 137
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	6 618	CI	6 618	16 049
	TOTAL (III)	CJ	773 877	CK 19 298	754 579	589 022
régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 156 919	1A 83 632	2 073 287	1 344 542

envois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (0) | (3) Part à plus d'un an : CR 23 123

lause de réserve propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

CERTIFIE FIDÈLE ET SINCÈRE

Déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon le 19 AVR. 2018 sous le n° B 2306

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

Désignation de l'entreprise : ABER PROPRETE HORIZON — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000)	DA	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	251 575	153 406
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	620 603	98 168
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	916 178	295 575
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	162 642	269 773
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	584 973	126 817
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	40 364	62 292
	Dettes fiscales et sociales	DY	355 024	590 003
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	14 106	81
ompte égul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 157 109	1 048 967
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 073 287	1 344 542

(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 157 109	1 048 967
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	162 642	52 905

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : ABER PROPRETE HORIZON — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	42 267	FB		FC	42 267	19 339
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	1 479 278	FH		FI	1 479 278	1 206 852
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 521 545	FK		FL	1 521 545	1 226 192
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		2 930
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	25 661	16 003
	Autres produits (1) (11)					FQ	(16)	50
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 547 190	1 245 175
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		11 050
	Variation de stock (marchandises)*					FT		(33
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	46 096	95 618
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	3 765	425
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	196 081	127 664
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	34 089	28 178
	Salaires et traitements*					FY	926 123	757 938
	Charges sociales (10)					FZ	239 498	167 374
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	16 538	11 550
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	1 399	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	659	4 398
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 464 249	1 204 160
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	82 941	41 015
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	353 133	3 753
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	353 133	3 753
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	17 395	14 252
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	17 395	14 252
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	335 739	(10 499
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	418 679	30 516

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : ABER PROPRETE HORIZON — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	145 666	74 847
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	5 000	1 858
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	150 666	76 705
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	10 549	3 979
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	769	5 074
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	11 318	9 052
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	139 348	67 652
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	(62 576)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 050 989	1 325 633
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 430 386	1 227 464
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	620 603	98 168
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	145 666	
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	7 000	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	10 797	12 552
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		21 630
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
EXERCICES ANTERIEURS	7 000	145 666
AMENDES ET PENALITES	3 549	
CESSION IMMOBILISATIONS	769	5 000

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
REGUL DE COMPTES	7 000	21 885
REGUL DE PROVISIONS		123 781

Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ormulaire obligatoire (article 53 du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : ABER PROPRETE HORIZON — Néant [ ] *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	615 575	KE		KF	619 497	
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI		
	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK		KL		
	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN		KO		
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * [Dont Composants M2]	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	45 567	KT		KU	8 653	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *	KV	1 600	KW		KX	3 308	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY	38 222	KZ		LA	65 791	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	3 351	LC		LD	3 856	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes	LK		LL		LM		
	TOTAL III	LN	88 740	LO		LP	81 607	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
	Autres participations	8U	107 745	8V		8W	15	
	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	9 729	1U		1V	1 781	
	TOTAL IV	LQ	117 474	LR		LS	1 796	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	821 789	ØH		ØJ	702 900	

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV		LW	1 235 072	1X	1 235 072
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	14 000	MK	40 220	ML	40 220
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	4 908	MO	4 908
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	19 887	MQ	84 125	MR	84 125
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	7 207	MU	7 207
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG	33 888	NH	136 460	NI	136 460
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX	107 745	ØY	15	ØZ	15
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	15	2F	11 495	2G	11 495
	TOTAL IV		I3		NJ	107 760	NK	11 510	2H	11 510
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	141 648	ØL	1 383 041	ØM	1 383 041

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 30092017

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ABER PROPRETE HORIZON

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
- FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
- FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

6 AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : ABER PROPRETE HORIZON

Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	1 726	PF	1 352	PG		PH	3 078
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	31 098	QA	7 002	QB	14 000	QC	24 101
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	595	QE	1 902	QF		QG	2 497
	Matériel de transport	QH	29 498	QI	17 415	QJ	19 119	QK	27 795
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 351	QM	3 512	QN	(0)	QO	6 863
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	64 543	QV	29 831	QW	33 119	QX	61 255
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	66 269	ØP	31 183	ØQ	33 119	ØR	64 333

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY				Total général non ventilé (NW - NY)	NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(7)

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : ABER PROPRETE HORIZON

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B	10 286	4C	10 286	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	3 731	4R	3 731	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV	14 017	TW	14 017	TX	
Provisions pour dépréciations	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U	19 298	6V		6W	19 298
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY	19 298	TZ		UA	19 298
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB	33 315	UC	14 017	UD	19 298
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	1 399	UF	14 864		
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

tres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. | 10 |

) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

OTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par rticle 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

8 DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : ABER PROPRETE HORIZON — Néant ☐ *

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP	1 400	UR		US	1 400
	Autres immobilisations financières	UT	10 095	UV	(0)	UW	10 095
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	23 123		0		23 123
	Autres créances clients	UX	437 800		437 800		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	250		250		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	2 667		2 667		
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	87 936		87 936		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	5 051		5 051		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	3 655		3 655		
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	23 954		23 954		
	Charges constatées d'avance	VS	6 618		6 618		
	TOTAUX	VT	602 549	VU	567 931	VV	34 618
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD	2 100				
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	700				
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	162 642	162 642		
	à plus de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	16 442	16 442		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	40 364	40 364		
Personnel et comptes rattachés		8C	127 219	127 219		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	89 350	89 350		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	104 786	104 786		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	33 669	33 669		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	568 532	568 532		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	14 106	14 106		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	1 157 109	VZ 1 157 109		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

ABER PROPRETE HORIZON
Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 40 000 euros
Siège social : Route de Fontenay, 21500 MARMAGNE
389 188 004 RCS DIJON

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 MARS 2018

DECISION D'APPROBATION ET D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2017, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2017 s'élevant à 620 603 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice ..... 620 603 euros

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 872 178 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
Le Président
Monsieur Dominique GADONNEIX

GORIOUX
FARO & ASSOCIÉS

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Conseil Régional de Bretagne

S.A.S. ABER PROPRETE HORIZON

Route de Fontenay
21500 MARMAGNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2017

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le 18 AVR. 2018
sous le n° B
2306

S.A.S. ABER PROPRETE HORIZON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2017

A l'associée unique,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABER PROPRETE HORIZON relatifs à l'exercice de 9 mois clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Apurement des soldes clients

Risque identifié

A la clôture de l'exercice écoulé, les créances clients s'élevaient à 442 K€, y compris 23 K€ de créances douteuses.

Le caractère recouvrable de ces créances constitue selon nous un élément essentiel auquel il convient de s'assurer.

Notre réponse

A cet effet, nous avons contrôlé le dénouement et la correcte évaluation des créances clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associée unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associée unique sur la situation financière et les comptes annuels.

5- Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Quimper, le 13 mars 2018

Pour le commissaire aux comptes
Gorioux Faro & Associés

Claude FARO

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2017

Désignation de l'entreprise : ABER PROPRETE HORIZON — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 9

Adresse de l'entreprise : 16 ROUTE DE FONTENAY 21500 MARMAGNE — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 3 8 9 1 8 8 0 0 4 0 0 0 4 5 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 30 09 2017 Net 3	N-1 31 12 2016 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 726	AG 1 726	0	0
	Fonds commercial (1)	AH	1 231 993	AI	1 231 993	613 849
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	1 352	AK 1 352		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	40 220	AS 24 101	16 119	14 469
	Autres immobilisations corporelles	AT	96 240	AU 37 155	59 085	9 728
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	15	CV	15	107 745
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF	1 400	BG	1 400	
	Autres immobilisations financières*	BH	10 095	BI	10 095	9 729
	TOTAL (II)	BJ	1 383 041	BK 64 333	1 318 708	755 520
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	7 052	BM	7 052	6 831
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		571
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	460 923	BY 19 298	441 625	216 344
	Autres créances (3)	BZ	123 512	CA	123 512	296 090
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	175 771	CG	175 771	53 137
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	6 618	CI	6 618	16 049
	TOTAL (III)	CJ	773 877	CK 19 298	754 579	589 022
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 156 919	1A 83 632	2 073 287	1 344 542

GORIOUX - PARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (0) | (3) Part à plus d'un an : CR 23 123

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° 000009 en Euros.

QUADRATUS Informatique

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : ABER PROPRETE HORIZON — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000)	DA	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	251 575	153 406
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	620 603	98 168
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	916 178	295 575
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	162 642	269 773
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	584 973	126 817
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	40 364	62 292
	Dettes fiscales et sociales	DY	355 024	590 003
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	14 106	81
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 157 109	1 048 967
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 073 287	1 344 542

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 157 109	1 048 967
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	162 642	52 905

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIES

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 000009 en Euros.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2017

Désignation de l'entreprise : ABER PROPRETE HORIZON — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	42 267	FB		FC	42 267	19 339
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	1 479 278	FH		FI	1 479 278	1 206 852
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 521 545	FK		FL	1 521 545	1 226 192
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		2 930
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	25 661	16 003
	Autres produits (1) (11)					FQ	(16)	50
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 547 190	1 245 175
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		11 050
	Variation de stock (marchandises)*					FT		(33)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	46 096	95 618
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	3 765	425
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	196 081	127 664
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	34 089	28 178
	Salaires et traitements*					FY	926 123	757 938
	Charges sociales (10)					FZ	239 498	167 374
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	16 538	11 550
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	1 399	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	659	4 398
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 464 249	1 204 160
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	82 941	41 015
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	353 133	3 753
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	353 133	3 753
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	17 395	14 252
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	17 395	14 252
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	335 739	(10 499)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	418 679	30 516

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 000009 en Euros.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2017

Désignation de l'entreprise : ABER PROPRETE HORIZON — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	145 666	74 847
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	5 000	1 858
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	150 666	76 705
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	10 549	3 979
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	769	5 074
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	11 318	9 052
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	139 348	67 652
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(62 576)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 050 989	1 325 633
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 430 386	1 227 464
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	620 603	98 168
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	145 666	
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	7 000	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	10 797	12 552
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		21 630
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
EXERCICES ANTERIEURS	7 000	145 666
AMENDES ET PENALITES	3 549	
CESSION IMMOBILISATIONS	769	5 000

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs
REGUL DE COMPTES	7 000	21 885
REGUL DE PROVISIONS		123 781

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIES

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 000009 en Euros.

ANNEXE AU BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

A - REGLES ET METHODES COMPTABLES

a) Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

b) Les principes comptables appliqués par la société ABER PROPRETE HORIZON sont principalement les suivants :

Immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les fonds de commerce sont valorisés à leur valeur d'achat. L'appréciation se fait au regard de la valeur de marché.
Si la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

- Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	1 an
Installations techniques matériel et outillage	3 ans
Agencements divers	3 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	3 ans
Mobilier	10 ans

GORIOUX - FARO
COMMISSAIRES AUX COMPTES
ET ASSOCIÉS

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement 2000-06 du Comité de Réglementation Comptable relatif aux passifs, toute obligation du Groupe à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à sortie probable de ressource sans contrepartie fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Résultat exceptionnel

Les évènements dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

c) Changement de méthodes comptables

Néant.

B - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Par décision du 15 février 2017, il a été décidé :

- L'adoption comme nouvelle dénomination sociale « ABER PROPRETE HORIZON » (anciennement BOURGOGNE ENVIRONNEMENT) ;

- La modification de la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30 septembre. L'exercice social en cours est ainsi d'une durée de 9 mois, soit du 1er janvier 2017 au 30 septembre 2017 ;

- La dissolution de la société Morel, filiale à 100% de la société BOURGOGNE environnement ;

- La transmission universelle du patrimoine de la société MOREL dissoute à la société BOURGOGNE ENVIRONNEMENT, avec effet rétroactif au 1er janvier 2017. Cette opération a généré un boni de fusion de 353 K€ comptabilisé dans les produits financiers de la société BOURGOGNE ENVIRONNEMENT.

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

C – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

D - NOTES SUR LE BILAN

▪ BILAN ACTIF

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs en K euros	31/12/2016	Acquisitions	Diminutions	30/09/2017
Immobilisations incorporelles	616	619		1 235
Agencements des constructions				0
Installations techniques, mat. & outill. industriels	46	9	14	41
Installations générales agencements divers	2	3		5
Matériel de transport	38	66	20	84
Matériel de bureau et mobilier	3	4		7
Total	**705**	**701**	**34**	**1 372**

2. Fonds de commerce

Fonds commercial	Valeur brute	Amort/Prov.	Valeur nette	Taux
Fonds achetés	1232		1232	0
Total	**1232**	**0**	**1232**	**0**

3. Immobilisations financières

Valeurs en K euros	31/12/2016	Augmentations	Diminutions	30/09/2017
Titres de participation	108		108	
Prêts & autres immobilisations financières	10	2		12
Total	**118**	**2**	**108**	**12**

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

4. Amortissements et provisions

1. Amortissements

Valeurs en K euros	31/12/2016	Augmentations	Diminutions	30/09/2017
Immobilisations incorporelles	2	1		3
Installations techniques, mat. & outill. industriels	31	7	14	24
Installations générales agencements divers	1	2		3
Matériel de transport	29	17	19	27
Matériel de bureau et mobilier	3	4		7
Total	**66**	**31**	**33**	**64**

2. Provisions

Valeurs en K euros	31/12/2016	Dotations	Reprises	30/09/2017
Amortissements dérogatoires				
Total provisions réglementées	0	0	0	0
Provisions pour litiges		10	10	
Provisions pour amendes et pénalités	0	4	4	0
Total provisions pour charges	0	14	14	0
Sur stocks et en cours				
Clients		19		19
Autres provisions				
Total provisions pour dépréciation	0	19	0	19
Total	**0**	**33**	**14**	**19**
- exploitation		33	14	
- financier				
- exceptionnel				

5. Créances

1. Etat des créances

Valeurs en K euros	Montant	à 1 an au plus	à plus d'un an
Autres immobilisations financières	11		11
Créances clients et comptes rattachés	461	438	23
Sécurité sociale et autre organismes	3	3	
Etat créances fiscales	97	97	
Débiteurs divers	24	24	
Charges constatées d'avances	7	7	
Total	**603**	**569**	**34**

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

2. Charges constatées d'avance

Valeurs en K euros	Montant
Charges d'exploitation	7
Charges financières	0
Charges exceptionnelles	0
Total	**7**

3. Produits à recevoir

Valeurs en K euros	Montant
CICE 2017	63
Aide à l'embauche	3
FAE	1
Total	**67**

4. CICE

Le montant du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité des entreprises) acquis au titre de l'exercice s'élève à 63 K€. Il a été comptabilisé en soustraction de l'impôt sur les sociétés (compte 699100).
Le produit à recevoir a été constaté au même rythme que les versements des rémunérations éligibles (du 01 janvier au 30 septembre 2017) pour un montant de 63 K€.
La créance d'impôt du CICE au titre de l'année 2016 a été imputée en diminution de l'impôt dû, et dans le cas d'un solde résiduel, sur les versements ultérieurs d'acomptes d'impôt sur les sociétés.
Au cours de l'exercice, le CICE a servi à financer les efforts de l'entreprise en matière :

- D'investissement
- De formation
- De recrutement
- De couverture des besoins en fonds de roulement

GORIOUX - FARO
COMMISSAIRES AUX COMPTES
ET ASSOCIÉS

▪ BILAN PASSIF

1. Capital social

Le capital social, soit 40 000 euros, est composé de 500 parts sociales de nominal 80 €.

2. Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres en K€	Montants
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	**296**
Variation du capital	
Prime de fusion	
Résultat de l'exercice	621
Distribution de dividendes	
Capitaux propres à la clôture de l'exercice	**916**
Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice	**621**

3. Dettes

1. Etat des dettes

Valeurs en K euros	Total	à 1 an au plus	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	163	163		
Emprunts et dettes financières divers	16	16		
Fournisseurs et comptes rattachés	40	40		
Personnel et comptes rattachés	127	127		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	89	89		
Dettes fiscales	139	139		
Groupe et associés	569	569		
Autres dettes	14	14		
Productions Constatées d'avance		0		
Total	**1 157**	**1 157**	**0**	**0**

GORIOUX - FARO
COMMISSAIRES AUX COMPTES
ET ASSOCIÉS

2. Charges à payer

Valeurs en K euros	Montant
CET	3
FC	21
Effort construction	7
PRIMES conventionnelle	5
Charges sociales et fiscales sur primes conventionnelle	1
Clients, avoirs à établir	1
Fournisseurs, factures non parvenues	7
Intérêts courus sur emprunt	15
Congés payés	88
Charges sociales et fiscales sur congés payés	26
Total	**173**

3. Produits constatés d'avance

Néant

E – NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Ventilation du chiffre d'affaires

1. Répartition par secteur d'activité

Valeurs en K euros	Montant
Ventes de marchandises	42
Production services	1 479
Total	**1 521**

2. Répartition par zone géographique

Valeurs en K euros	Montant
France	1 521
Total	**1 521**

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

2. Détail du résultat exceptionnel

Valeurs en K euros	Charges	Produits
Cessions d'immobilisations	1	5
Régul comptes	7	22
Régul de provision		124
Amendes et pénalités	4	
Total	**12**	**151**

F – AUTRES INFORMATIONS

1. Ventilation de l'effectif moyen

Cadres	1
Agents de maitrise	3
Employés	4
Ouvriers	48
Total	**56**

2. Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Valeur en K euros	Montants concernant les entreprises	
Postes	**liées**	**avec lesquelles la société a un lien de participation**
Autres dettes	569	
Fournisseurs	3	
Charges financières	2	

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIES

3. Engagement en matière de retraites

Le montant global des engagements retraite s'élève à 15 016 €.

Données en €

Tranche	Effectif	Indemnité à verser	Valeur probable	Valeur actuelle probable	Dette actuarielle
De 35 à 39 ans	2	18 828	4 375	2 849	942
De 40 à 44 ans	2	17 824	5 176	3 651	1 669
De 45 à 49 ans	2	20 958	7 460	5 613	1 383
De 50 à 54 ans	1	4 713	2 558	2 148	1 634
De 55 à 59 ans	1	11 001	7 431	6 650	4 987
60 ans ou plus	2	7 387	5 736	5 384	4 401

Hypothèses de calculs retenues

- Taux d'actualisation : 1,6 %.
- Augmentation annuelle des salaires : 1% constant pour les catégories cadres et non cadres.
- Départ en retraite prévu à l'âge de 65 ans pour les catégories cadres et non cadres.
- Taux de rotation : 5% constant pour les catégories cadres et non cadres.
- Taux de charges sociales patronales : 43 % pour les catégories cadres et non cadres.
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2010-2012.
- La méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective prorata temporis.

Ces indemnités concernent les salariés administratifs.

4. Entité de la société établissant des comptes consolidés

Les comptes de la société ABER PROPRETE HORIZON sont inclus dans les comptes consolidés de la société ABER S.A.S. par la méthode de l'intégration globale.

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS